

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
SEANCE DU 5 FEVRIER 2021**

A la séance du 5 Février 2021, présidée par M. Bernard REINHEIMER, Maire,
Etaient présents : Mmes et MM. Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, André
HAEBERLE, Agnès AUER, Arnaud GRAFF, Edouard SPENLE, Olivier MARANZANA,
Joseph WITTEMER, Thierry MANGOLD, Jean-Jacques SPIESER, Marlène BESSEY, Régine
RIEDLINGER, Michelle ZINDT.

Absents et excusés : Mme Elodie BALZLI.

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : /

Secrétaire de séance : Mme Régine RIEDLINGER, Conseillère Municipale, a été désignée
secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2020
2. Forêt :
 - 2.1 Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2021
 - 2.2 Programme des travaux patrimoniaux 2021
 - 2.3 Prix du bois de chauffage
 - 2.4 Etat d'assiette 2022
3. Instruction des Autorisations du Droit des Sols : Renouvellement de la convention
avec Colmar Agglomération
4. Approbation des comptes administratifs 2020
5. Approbation des comptes de gestion 2020
6. Fixation du prix de l'eau pour 2021
7. Vote des subventions pour 2021
8. Conclusion d'une convention d'objectif avec l'Association « Les Nussakracher »
9. Programme des travaux 2021
10. Emplois saisonniers
11. Demandes d'urbanisme
12. Divers et communications

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
4 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 décembre
2020.

POINT 2 – FORET

Monsieur le Maire et Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, font un bilan des réalisations 2020.

2.1 - Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2021

Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, présente le projet du programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2021 élaboré par l'ONF.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)													
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT				RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage		
									En régie	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
Bois frais		1000						1 000	55 000	24 000		8 000	23 000
12 douglas		230						230	18 400	5 290		1 840	11 270
32-33 douglas		550						550	44 000	12 650		4 400	26 950
feuillus 32					75	107		75	1 500	1 730	2 780	600	-3 610
chablis		1000						1 000	48 000	23 000		8 000	17 000
Sous-Total		2780			75	107		2855	166 900	66 670	2 780	22 840	74 610

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
	m3	m3	m3	m3	m3	
29a	50				50	500
Total	50				50	500

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			Dépenses HT de débardage et de câblage
Salaires + charges ouvriers :	46 622		
Charges patronales (43 %) :	20 048		Honoraires
Total :	66 670		8 565
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	2 780		Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	69 450		3 334
			Autres dépenses HT (€)
Frais totaux d'exploitation (HT)	104 189		BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)
TVA sur les frais d'exploitation :	4 942		63 212

Observations :

Rappel stocks: EA 2019: P9, 20, 21,24 - EA 2020: P6, 10,23, 29a et b - EA 2021: P12a et r, 32a et i, 33a et i

Le Conseil Municipal après délibération, approuve l'état prévisionnel des coupes pour 2021 tel qu'il est présenté.

2.2 – Programme des travaux patrimoniaux 2021

Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, présente l'état des travaux patrimoniaux proposé par l'ONF pour 2021.

Les travaux patrimoniaux proposés hors maîtrise d'oeuvre s'élèvent à 20 885,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le programme à hauteur de 14 225,00 € HT (6 660,00 € à déduire des travaux d'infrastructure qui seront réalisés en régie communale), mais conditionne sa mise en application aux ventes de bois réalisées.

2.3 – Prix du bois de chauffage pour 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2021 :

- Bois de chauffage façonné :
Hêtre, chêne, châtaignier, feuillus durs : 50 € le **stère** HT
- Bois de feu toutes longueurs (débardé) :
Hêtre, chêne : 43 € le **m3** HT
Châtaignier : 40 € le **m3** HT
- Bois feuillu qualité chauffage (rémanents) vendu sur pied :
5 à 12 € HT le **stère** selon la difficulté
- Menus produits forestiers :
Résineux : 8 € HT le **stère**
Feuillus : 10 € HT le **stère**
Charbonnettes : gratuit

2.4 – Etat d'assiette 2022

Forêt	Numéro Etat d'Assiette	Type Coupe	Unité de Gestion	Surface totale	Surface à désigner	Volume prévisionnel	Année Aménagement	Proposition	Motif	Commentaire
LUTTENBA		AMEL	27_a	11,37	11,37	466,17	2022	2023	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	
LUTTENBA		IRR	11_j	3,07	3,07	181,13	2022	2023	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	
LUTTENBA	1827	IRR	8_i	13,01	13,01	793,61	2022	2022		
LUTTENBA	1826	IRR	7_i	4,35	4,35	278,40	2022	2022		
LUTTENBA	1825	AMEL	7_a	6,39	6,39	389,79	2022	2022		

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver l'état d'assiette pour l'année 2022.

POINT 3 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DU SOLS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC COLMAR AGGLOMERATION

L'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) prévoyait la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les Communes faisant partie d'un EPCI regroupant plus de 10 000 habitants et du 1^{er} janvier 2017 pour les Communes dotées d'une carte communale.

Les Communes membres de Colmar Agglomération (CA), des Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK), de Pays Rhin-Brisach (CCPRB) et de la Vallée de Munster (CCVM) ainsi que les quatre intercommunalités ont alors validé le principe de l'organisation d'un service mutualisé pour instruire les autorisations d'urbanisme sur ce périmètre à compter du 1^{er} juillet 2015 (à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les Communes dotées d'une carte communale). Ainsi, CA, avec l'appui du service application du droit des sols de la Ville de Colmar, a été chargée d'instruire les autorisations d'urbanisme.

Des conventions tripartites (CA – EPCI – Commune) et entre les EPCI et la Ville de Colmar régissent les modalités de fonctionnement et de participation financière. Ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020, il convient de se prononcer sur leur renouvellement.

Un bilan de ce service instructeur mutualisé a été dressé. Il fait état de :

- Une prise en charge des besoins des 18 Communes de CA, 20 Communes de la CCPRB, 16 Communes de la CCVM et 8 Communes de la CCVK, soit 62 Communes ;

- 1 517 actes d'urbanisme entrant dans le champ d'application de la convention instruits en 2019 (ce qui correspond à la moyenne prévisionnelle calculée sur la période 2008 – 2013, à savoir 1 578 actes) ;
- Un turn-over des agents très important et des difficultés à recruter des instructeurs engendrant des retards dans la prise en charge des dossiers et donc un non-respect des délais réglementaires ;
- Une satisfaction globale quant au service rendu à l'exception du problème de retard.

Il est proposé de renouveler le conventionnement de ce service mutualisé compte-tenu des améliorations qui seront apportées pour résorber le retard :

- Porter le nombre de 8 à 9 instructeurs avec une revalorisation des salaires destinée à fidéliser les salariés ;
- Restreindre l'accueil téléphonique aux après-midis pour permettre un temps dédié à l'instruction des dossiers.

De ce fait, l'estimation du coût moyen annuel de ce service à la charge des collectivités passe de 345 000,00 € en 2015 à 430 000,00 € en 2020.

Il est rappelé que dans cette organisation, la CCVM agit comme acteur en assurant le point-relais des dossiers d'urbanisme des 16 Communes de la CCVM qui sont ensuite à déposer et reprendre dans les services de CA via des navettes bi-hebdomadaires et en prenant ces frais à sa charge.

Ces explications apportées,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
DECIDE à l'unanimité**

- D'approuver la poursuite du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme basé à Colmar Agglomération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- De préciser que la Communauté de Communes de la Vallée de Munster assurera le paiement de cette prestation pour le compte des Communes membres moyennant le remboursement de l'ensemble des frais engagés par la CCVM dans le cadre de cette mission ;
- De noter que le coût annuel d'instruction par les services de Colmar Agglomération des autorisations d'urbanisme à l'échelle de la Vallée de Munster est estimé à 55 000,00 €.

POINT 4 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

4.1 – Compte administratif 2020 – eau-assainissement :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alfred WEICK, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Bernard REINHEIMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	22 090,97	0,00	43 240,45	0,00	65 331,42
Opérations de l'exercice	64 058,26	79 960,81	140 655,73	158 897,26	204 713,99	238 858,07
TOTAUX	64 058,26	102 051,78	140 655,73	202 137,71	204 713,99	304 189,49
Résultats de clôture	0,00	37 993,52	0,00	61 481,98	0,00	99 475,50
Restes à réaliser	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
TOTAUX CUMULES	94 058,26	102 051,78	140 655,73	202 137,71	234 713,99	304 189,49
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	7 993,52	0,00	61 481,98	0,00	69 475,50

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.2 - Compte administratif 2020 - M14 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alfred WEICK, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Bernard REINHEIMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	14 095,39		0,00	91 178,61	14 095,39	91 178,61
Opérations de l'exercice	48 976,91	28 489,85	490 185,40	533 712,14	539 162,31	562 201,99
TOTAUX	63 072,30	28 489,85	490 185,40	624 890,75	553 257,70	653 380,60
Résultats de clôture	34 582,45		0,00	134 705,35	34 582,45	134 705,35
Restes à réaliser	145 000,00	145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
TOTAUX CUMULES	208 072,304	173 489,85	490 185,40	624 890,75	698 257,70	798 380,60
RESULTATS DEFINITIFS	34 582,45		0,00	134 705,35	0,00	100 122,90

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 5 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard REINHEIMER, Maire,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 du service général et du service eau-assainissement,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DECLARE que les comptes de gestion du service général et du service eau-assainissement dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

POINT 6 – FIXATION DU PRIX DE L'EAU POUR 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité, de fixer le prix de l'eau pour 2021 comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part communale eau	1,250	1,354	1,354	1,454	1,454	1,504	1,554
Part assainissement collectif	1,161	1,161	1,161	1,161	1,211	1,211	1,211
Redevance pour pollution de l'eau	0,363	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350
Redevance modernisation réseaux de collecte	0,274	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233
Redevance de prélèvement	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052
TOTAL	3,100	3,150	3,150	3,250	3,300	3,350	3,400
Location compteur/an	6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €

Ce tarif s'appliquera pour l'eau consommée entre le relevé de fin 2020 et celui de fin 2021.

POINT 7 – VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les subventions pour l'année 2021 telles que figurant dans le tableau ci-dessous. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

DESTINATAIRES	PAYEES EN 2020	VOTEES 2021	OBSERVATIONS
AIDE AUX PERSONNES AGEES APAMAD	835,00	835,00	
AMIS DE LA NATURE - JUDO	100,00	100,00	
AMIS DE LA NATURE - SKI	100,00	100,00	
APAEI SAINT-ANDRE	200,00	/	Exceptionnelle
ARHAM	30,00	/	Exceptionnelle
ASS.COUP DE POUCE	100,00	100,00	
ASS.DELTA REVIE	100,00	100,00	
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS	200,00	/	Exceptionnelle
ASS.LES NUSSAKRACHER BREITENBACH	29 000,00	30 000,00	
ASS.MUSIQUE ET CULTURE ARIA	20,00	20,00	
ASS.OEUVRES SCOLAIRES SKI	300,00	/	
ASS. PARENTS D'ELEVES BREIT- LUTT		200,00	
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00	50,00	
CLUB VOSGIEN SECTION MUNSTER	150,00	150,00	
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	150,00	150,00	
COOP.SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	150,00	150,00	
COOP. SCOLAIRE ECOLE BREITENBACH SKI	276,00	/	Exceptionnelle
ECOLE DE MUSIQUE MUNSTER	880,00	1 040,00	13 élèves en 2021 x 80,00 €
EQUIT NATURE	100,00	100,00	
FONDS DE SOLIDARITE VALLEE MUNSTER	260,00	260,00	
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	200,00	200,00	
GROUPE D'ACTIONS SOCIALES BOLLWILLER	255,00	270,00	90,00 € par agent X 3
GROUPE FOLKL.MARCAIRES VALLEE	50,00	50,00	
LA MANNE	50,00	50,00	
L'ECHIQUIER DU VAL	100,00	100,00	
PREVENTION ROUTIERE HAUT-RHIN	50,00	50,00	
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00	50,00	
STE MUSIQUE ILIENKOPF	320,00	720,00	9 élèves en 2021 X 80,00 €
TOTAL	34 076,00	34 845,00	

POINT 8 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION « LES NUSSAKRACHER »

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une convention d'objectif doit être conclue avec l'Association « Les Nussakracher » en raison de la subvention prévue dont la somme est supérieure à 23 000,00 €

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 février 2021 et notamment le point n° 7 portant attribution d'une subvention d'un montant de 30 000,00 € à l'Association « Les Nussakracher »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de conclure une convention d'objectif avec l'Association « Les Nussakracher » pour l'exercice 2021.

POINT 9 – PROGRAMME DES TRAVAUX 2021

Monsieur le Maire propose une liste de travaux à réaliser cette année. Cette liste est exhaustive et les travaux seront inscrits au Budget Primitif si les finances le permettent.

Budget Général :

N° compte	INVESTISSEMENTS 2021	
1641	Remboursement emprunts	30 000,00
2031	Frais d'étude – rue de la Mairie et rue Principale	10 000,00
2041482	Participation églises et cimetière	5 000,00
2111	Achat terrain Route Principale (BILGER) avec arpentage	26 000,00
2111	Achat terrain SNCF	2 000,00
21318	VMC et gaz immeuble 2 Chemin du Leymel	3 000,00
21534	Remplacement lampadaires	6 000,00
21534	Extension réseau électrique rue des Acacias	4 500,00
21538	Poteau d'incendie	6 000,00
2158	Matériel services techniques	1 500,00
2183	Equipement de bureau	1 000,00
2188	Divers Salle Communale	1 000,00
2188	Bacs à plantes	2 000,00
2188	Reliures	1 100,00
2188	Ecoles	2 000,00
2315	Col du Petit Ballon – chemin du Stroberg	5 000,00
2315	Aménagement terrain ancienne Kilbe – élargissement route	47 000,00
2315	Aménagement accès zone « Braechhaeuser » - rue Principales	25 000,00
2315	Cheminement piéton le long de la RD 10	10 000,00
2315	Géomètre terrain rue des Acacias - abornement	2 000,00
2315	Place de retournement rue des Acacias	20 000,00
2315	Sécurisation rue Principale (radar + piéto)	10 000,00
2315	Autres travaux	8 500,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00
	TOTAL	233 600,00

Budget Annexe :

N° compte	INVESTISSEMENTS 2021	
1641	Remboursement emprunts	27 700,00
167	Remboursement avance Agence de l'Eau	5 750,00
2156	Matériel Spécifique d'exploitation	5 000,00
2315	Réseaux Aménagement terrain kilbe	20 000,00
2315	Extension réseaux amorce Braeschhaeuser	12 000,00
2315	Extension réseaux rue des Acacias	10 000,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00
	TOTAL	85 450,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le programme de travaux du budget général et du budget annexe tels que présentés ci-dessus.

POINT 10 – EMPLOIS SAISONNIERS

Afin de renforcer les effectifs des services municipaux durant la période d'été 2020, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la création de 2 postes d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe auxiliaire temporaire à temps complet. L'aide apportée par ces agents dans les services, notamment aux espaces verts, a été très appréciable. Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de reconduire ce dispositif pour l'été 2021. La durée d'emploi est mensuelle (mois de juillet ou mois d'août). La rémunération est calculée sur la base de l'échelle de rémunération C 1, indice brut 354, majoré 330 (valeur au 01.01.2021). Les postes sont pourvus par voie de recrutement direct et des contrats individuels seront établis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la création de 2 emplois d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe auxiliaire temporaire pour la période d'été 2021,
- autorise le maire à signer les contrats de nomination individuels,
- autorise le paiement des rémunérations correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif de la commune, chapitre 012.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

POINT 11 – DEMANDES D'URBANISME

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Christian DAULL pour les terrains section 5 n° 194, 196, 197 et 198 – Braeschhaeuser appartenant à la succession de Mme BAUDRELLE.
- M. Michel MOHR, 1 Vieux Chemin à LUTTENBACH : demande de permis de construire pour l'extension d'une maison individuelle et la démolition du garage – 11 rue du Baron de Coubertin,
- ODCVL Parc d'Activités de la Roche à EPINAL : demande de permis de construire pour la construction d'un hangar à foin couvert et non clos incluant un local destiné à la fonction de bureau du centre équestre, construction d'un box à chevaux en complément des boxes existants, construction d'une annexe de rangement, transformation du logement

de fonction en gîte touristique sachant que le R+2 est inaccessible au public et réservé au directeur du centre et mise en conformité des locaux recevant du public – 10 Chemin des Cigognes,

- M. Claude LEISSER 17 rue du Froeschwihr à LUTTENBACH : déclaration préalable pour installation d'une pergola sur terrasse existante,
- M. Jean-Jacques KLEDY, 5 Chemin du Steinkreuz à LUTTENBACH : déclaration préalable pour construction d'appentis pour stationnement de 17 m².

POINT 12 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

12.1. Remerciements :

Monsieur le Maire présente au Conseil les remerciements de :

- Personnes de l'Age d'Or pour les bons d'achats offerts,
- APAEI Saint-André pour la subvention versée.

12.2 Compte-rendu réunion Maire-Adjointes :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions Maire-Adjointes qui se déroulent tous les lundis soirs.

12.3 Chiffres de la population :

Monsieur le Maire informe les Conseillers des chiffres du recensement de la population au 1^{er} janvier 2021 :

Population municipale :	746
Population comptée à part :	9
Population totale :	755

12.4 Stérilisation/Castration des chats :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais vétérinaires pour les stérilisations/castrations de chats à hauteur de 200,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 55.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUTTENBACH
SEANCE DU 5 FEVRIER 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2020
2. Forêt :
 - 2.1 Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2021
 - 2.2 Programme des travaux patrimoniaux 2021
 - 2.3 Prix du bois de chauffage
 - 2.4 Etat d'assiette 2022
3. Instruction des Autorisations du Droit des Sols : Renouvellement de la convention avec Colmar Agglomération
4. Approbation des comptes administratifs 2020
5. Approbation des comptes de gestion 2020
6. Fixation du prix de l'eau pour 2021
7. Vote des subventions pour 2021
8. Conclusion d'une convention d'objectif avec l'Association « Les Nussakracher »
9. Programme des travaux 2021
10. Emplois saisonniers
11. Demandes d'urbanisme
12. Divers et communications

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
REINHEIMER Bernard	Maire		
WEICK Alfred	1er Adjoint		
CLAUDEPIERRE Catherine	2ème Adjointe		
HAEBERLE André	3ème Adjoint		
AUER Agnès	Conseillère municipale		
GRAFF Arnaud	Conseiller municipal		
SPENLE Edouard	Conseiller municipal		
MARANZANA Olivier	Conseiller municipal		
WITTEMER Joseph	Conseiller municipal		
MANGOLD Thierry	Conseiller municipal		

SPIESER Jean-Jacques	Conseiller municipal		
BESSEY Marlène	Conseillère municipale		
RIEDLINGER Régine	Conseillère municipale		
ZINDT Michelle	Conseillère municipale		
BALZLI Elodie	Conseillère municipale	Excusée.	